



**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE AU DÉARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 41 (A/32/41)

NATIONS UNIES



**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE AU DÉSARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 41 (A/32/41)

NATIONS UNIES

New York, 1977

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/

/27 septembre 1977/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITE	5 - 14	3
III. DOCUMENTS PRESENTES PAR LES ETATS MEMBRES	15	6
IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE PREPARATOIRE	16 - 32	7
V. DOCUMENTS PRINCIPAUX DE LA SESSION EXTRAGORDINAIRE ...	33	11

I. INTRODUCTION .

1. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/189 B du 21 décembre 1976, dont le dispositif est reproduit ci-après :

"L'Assemblée générale,

...

1. Décide de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra à New York en mai/juin 1978;

2. Décide en outre de créer un comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, composé de 54 Etats Membres nommés par le Président de l'Assemblée sur la base d'une répartition géographique équitable, qui aura pour mandat d'examiner toutes les questions pertinentes relatives à la session extraordinaire, y compris son ordre du jour, et de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-deuxième session, des recommandations appropriées à ce sujet;

3. Invite tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues sur l'ordre du jour et toutes autres questions pertinentes se rapportant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, au plus tard le 15 avril 1977;

4. Prie le Secrétaire général de transmettre au Comité préparatoire les réponses reçues des Etats Membres en application du paragraphe 3 ci-dessus et de lui fournir toute l'assistance nécessaire, notamment en lui communiquant tous les renseignements de base indispensables et les documents pertinents et en faisant établir des comptes rendus analytiques de séance;

5. Prie le Comité préparatoire de tenir une brève session d'organisation d'une durée maximale d'une semaine avant le 31 mars 1977 en vue, notamment, de fixer les dates de ses sessions consacrées aux travaux de fond;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session une question intitulée 'Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement'."

2. En application du paragraphe 2 de cette résolution, le Président de l'Assemblée générale, après consultation avec les présidents des groupes régionaux, a nommé les pays suivants pour faire partie du Comité préparatoire : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Canada, Chypre, Colombie, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Guyane, Hongrie, Inde, Irak, Iran, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Libéria, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

3. Au sujet de la représentation du groupe des Etats d'Europe orientale au Comité préparatoire, le Président de ce groupe a adressé au Président de l'Assemblée générale une lettre, datée du 3 février 1977 (A/31/475), exprimant son désaccord quant à l'attribution de six sièges au lieu de huit audit groupe et réservant son droit de soulever la question de l'attribution de sièges supplémentaires au Comité préparatoire à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Des membres du Comité préparatoire sont aussi intervenus en ce sens ainsi que sur d'autres aspects de la question de la composition du Comité, lors des sessions du Comité et leurs vues sont consignées dans les comptes rendus analytiques (A/AC.187/SR.1 à 20).

4. En application du paragraphe 3 de cette résolution, le Secrétaire général a adressé une note verbale, datée du 28 janvier 1977, à tous les Etats Membres pour les inviter à communiquer, le 15 avril 1977 au plus tard, leurs vues sur l'ordre du jour et toutes autres questions pertinentes se rapportant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les réponses écrites reçues de 58 Etats, ont été distribuées (A/32/60, A/32/62, A/AC.187/2 à 28, 32 à 42 et Corr.1, 44 à 50, 52 et 53, 57 à 59, 61, 63 à 66 et 83).

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITE

5. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 31/189 B de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire a tenu une session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 au 30 mars, et des sessions consacrées aux travaux de fond du 9 au 20 mai et du 31 août au 9 septembre 1977. Lors de ces trois sessions, le Comité a tenu 20 séances. Il a également tenu 7 séances officielles du 22 au 30 août. En outre, les membres du Comité ont eu des consultations intensives pendant et entre les sessions. La première réunion du Comité, tenue le 28 mars, a été ouverte par le Secrétaire général, qui a fait une déclaration (A/AC.187/62).

6. Le Comité a élu les membres suivants du Bureau :

<u>Président</u> :	Son Exc. M. Carlos Ortiz de Rozas	(Argentine)
<u>Vice-Présidents</u> :	Son Exc. M. Isao Abe	(Japon)
	Son Exc. M. Leslie O. Harriman	(Nigéria)
	Son Exc. M. Ralph L. Harry, C.B.E.	(Australie)
	Son Exc. M. Fereydoun Hoveyda	(Iran)
	Son Exc. M. Henryk Jaroszek	(Pologne)
	Son Exc. M. Livingston B. Johnson	(Bahamas)
	Son Exc. M. Jaksa Petrić	(Yougoslavie)
	Son Exc. M. Oscar Vaernø	(Norvège)
<u>Rapporteur</u> :	M. Saad Alfarargi	(Egypte)

7. A la même séance, le Comité a décidé de prendre ses décisions en se conformant aux passages pertinents du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a néanmoins été généralement convenu au cours des consultations que tout devrait être fait pour que, dans la mesure du possible, les décisions sur les questions de fond soient adoptées par consensus. Si ces efforts n'aboutissaient pas, les décisions pourraient alors être adoptées conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée.

8. A la même séance, le Comité a décidé que les Etats non membres du Comité pourraient participer aux séances plénières sans droit de vote. Les pays suivants ont assisté aux réunions du Comité : Bulgarie, Chili, Danemark, Finlande, Grèce, Honduras, Irlande, Israël, Liban, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République arabe syrienne et Tchécoslovaquie. Le représentant du Saint-Siège a également participé aux réunions.

9. A sa 4ème séance, le 9 mai, le Comité a approuvé une recommandation faite par son bureau, tendant à ce que des représentants d'organisations non gouvernementales puissent assister aux séances du Comité préparatoire et qu'afin de faciliter la diffusion d'informations sur les contributions des organisations non gouvernementales, le Secrétariat établisse des listes, qui feraient l'objet d'une distribution générale, des communications émanant d'organisations et d'institutions dont on sait qu'elles procèdent à des recherches dans le domaine

du désarmement. Ces listes indiqueraient où se procurer ces communications et tout document joint en annexe 1/.

10. A sa sixième séance, le 10 mai, le Comité a décidé d'inviter à prendre part aux travaux du Comité, en tant qu'observateurs, les institutions spécialisées s'occupant du désarmement et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont assisté aux séances du Comité.

11. A sa 2ème séance, le 28 mars, le Comité a prié le Secrétariat d'établir des documents de base sur les sujets suivants :

a) Résolutions adoptées par l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement, de 1946 à 1976 (A/AC.187/29);

b) Principes et propositions existants concernant la conduite des négociations relatives au désarmement (A/AC.187/30);

c) Structures et mécanismes de négociation existant dans le domaine du désarmement (A/AC.187/31).

12. A sa 6ème séance, le 11 mai, le Comité a prié le Secrétariat d'établir un document classant, sous diverses rubriques, les réponses envoyées par les gouvernements en application du paragraphe 3 de la résolution 31/189 B. A sa 7ème séance, le 12 mai, le Comité a approuvé une liste de rubriques que le Secrétariat devait utiliser dans sa tâche (A/AC.187/51 et Corr.1 et 2 et Add.1). A la même séance, le Comité a demandé que les vues exprimées par les délégations au cours du débat général soient reproduites dans un document qui paraîtrait ultérieurement (A/AC.187/76).

13. A sa 14ème séance, le 20 mai, le Comité a prié le Secrétariat d'établir les documents de travail suivants :

a) Bref résumé synoptique des négociations qui ont eu lieu en matière de désarmement et de limitation des armements depuis 1945 et des résultats auxquels elles ont abouti dans le cadre du système des Nations Unies, à l'échelon régional, ou au niveau bilatéral, en indiquant, le cas échéant, la procédure suivie dans chaque cas pour tenir l'Organisation au courant (A/AC.187/67);

1/ Les listes des communications émanant d'organisations non gouvernementales et d'institutions de recherche figurent dans les documents A/AC.187/INF.2 à 4.

b) Etude comparative de la portée que l'on a initialement proposé ou tenté de donner aux projets multilatéraux de traités de désarmement, à caractère universel, élaborés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et de la portée des mesures qui ont été finalement inscrites dans ces traités, y compris les mesures envisagées en vue d'étendre la portée desdits traités (A/AC.187/68);

c) Etude exhaustive des propositions ou déclarations officielles et des décisions de l'Assemblée générale concernant le recours aux moratoires unilatéraux ou négociés comme mesure provisoire en vue d'une interdiction des essais d'armes nucléaires, ainsi que de leur application pour chaque Etat (A/AC.187/69);

d) Synthèse des arguments invoqués pour et contre chacun des quatre projets de création de zones exemptes d'armes nucléaires qui ont figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale (Afrique, Asie du Sud, Moyen-Orient et Pacifique sud), ainsi qu'en ce qui concerne le projet de création d'une zone de paix dans l'océan Indien, avec un index thématique et un index des noms de pays (A/AC.187/70);

e) Etude comparative de l'origine, de l'évolution et de l'état actuel des diverses options proposées en vue d'interdire l'utilisation des armes nucléaires (A/AC.187/71);

f) Résumé analytique des études descriptives concernant les effets de l'utilisation des armes nucléaires, des armes chimiques, des armes bactériologiques (biologiques) et du napalm et autres armes incendiaires, ainsi que des études concernant la réduction des budgets militaires, les répercussions économiques et sociales de la course aux armements et du désarmement et la relation développement/désarmement, établies dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.187/72);

g) Etude comparative des dépenses militaires globales et de l'assistance au développement depuis 1945, sur la base des sources officielles et non officielles disponibles (A/AC.187/73);

h) Rapport descriptif sur les ressources en personnel et en matériel dont dispose le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour mener à bien sa tâche dans le domaine du désarmement, ainsi que sur l'organisation de ses travaux (A/AC.187/74);

i) Liste des propositions relatives au désarmement et à des questions connexes présentées officiellement à l'Organisation des Nations Unies, indiquant pour chacune d'elles le contenu de la proposition, le pays qui en a été l'auteur, la date et la suite qui lui a été donnée (A/AC.187/75).

14. On trouvera dans les comptes rendus analytiques des séances (A/AC.187/SR.1 à 20) un résumé des travaux du Comité, et notamment les vues exprimées par les délégations.

III. DOCUMENTS PRESENTES PAR LES ETATS MEMBRES

15. Au cours de ses travaux, le Comité a été saisi des documents suivants qui portent sur des questions de fond :

a) Document de travail intitulé "Idées préliminaires concernant la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement" présenté par Sri Lanka au nom du Bureau de coordination des pays non alignés (A/AC.187/55);

b) Document de travail intitulé "Quelques normes et principes fondamentaux à inclure éventuellement dans la 'Déclaration sur le désarmement' envisagée dans le projet d'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement approuvé par le Comité préparatoire le 18 mai 1977" présenté par le Mexique (A/AC.187/56);

c) Document de travail contenant des "éléments à inclure dans la Déclaration sur le désarmement" présenté par Maurice (A/AC.187/60, annexe);

d) Document de travail intitulé "Déclaration sur le désarmement" présenté par la Roumanie (A/AC.187/77);

e) Document de travail intitulé "Programme de mesures et d'action" présenté par la Roumanie (A/AC.187/78);

f) Document de travail intitulé "Les structures de négociation des problèmes du désarmement" présenté par la Roumanie (A/AC.187/79);

g) Document de travail intitulé "Désarmement et développement : sujet d'étude proposé à l'Organisation des Nations Unies" présenté par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède (A/AC.187/80);

h) Document de travail intitulé "Dispositions fondamentales de la Déclaration sur le désarmement" présenté par la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/AC.187/81).

i) Document de travail intitulé "Dispositions fondamentales du programme d'action sur le désarmement" présenté par la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/AC.187/82).

IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE PREPARATOIRE

16. A ses 15ème, 16ème, 17ème et 18ème séances, le Comité a décidé par voie de consensus de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, les recommandations présentées aux paragraphes 17 à 25 ci-dessous, à propos de l'organisation des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des futurs travaux du Comité préparatoire.

A. Organisation des travaux de la session extraordinaire

1. Ordre du jour provisoire

17. Le Comité recommande l'ordre du jour provisoire suivant pour la session extraordinaire :

1. Ouverture de la session conformément à l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale.
5. Organisation de la session.
6. Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Débat général.
9. Examen et évaluation de la situation internationale, compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, de la poursuite de la course aux armements et des rapports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique.
10. Adoption d'une déclaration sur le désarmement.
11. Adoption d'un programme d'action relatif au désarmement.
12. Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement et du mécanisme international de négociations sur le désarmement, y compris en particulier la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

18. A propos de l'ordre du jour provisoire, le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, de prier la Conférence du Comité du désarmement de présenter à la session extraordinaire un rapport spécial sur l'état des diverses questions examinées par ladite Conférence. Le Comité préparatoire recommande également à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, de prier le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement de lui présenter à la session extraordinaire un rapport spécial sur l'état d'avancement de ses travaux et de ses délibérations. Ces rapports seraient présentés à l'Assemblée en même temps que le rapport du Comité préparatoire et feraient partie de la documentation établie pour la session extraordinaire.

2. Date et durée

19. La session extraordinaire devrait se tenir du 23 mai au 28 juin 1978 à New York, dans la salle de l'Assemblée générale.

20. Considérant le programme des travaux qui doivent être exécutés dans les bâtiments du Siège de l'Organisation à New York en 1978 et 1979, conformément à la résolution 31/195 de l'Assemblée générale, le Comité recommande qu'à sa trente-deuxième session, l'Assemblée prenne dès le 15 octobre 1977 la décision d'inverser les phases de ces travaux afin que la salle de l'Assemblée générale soit disponible pour la session extraordinaire de 1978.

3. Président

21. Le Comité estime que, suivant la pratique des précédentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, celle-ci pourrait élire Président de la prochaine session extraordinaire le Président de sa trente-deuxième session ordinaire.

4. Vice-Présidents

22. Les Vice-Présidents de la session extraordinaire devraient être les mêmes que ceux de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, étant entendu que les groupes régionaux pourront opérer des substitutions dans les postes de Vice-Président attribués à chaque groupe.

5. Grandes commissions

23. L'Assemblée générale devrait à sa session extraordinaire mettre en place une Commission plénière, comportant autant de groupes ouverts ou d'organes subsidiaires qu'il sera nécessaire. Le Président de la Commission plénière devrait être élu par l'Assemblée à sa session extraordinaire.

6. Commission de vérification des pouvoirs

24. La Commission de vérification des pouvoirs de la session extraordinaire devrait être la même que celle de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

7. Bureau

25. Le Bureau de la session extraordinaire devrait être constitué par le Président de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, les 17 vice-présidents et les présidents des sept grandes commissions de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, étant entendu qu'ils pourront être remplacés par des membres de leur délégation ou des membres des délégations des Etats appartenant au même groupe régional, le Président de la Commission plénière de la session extraordinaire et le Président du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

8. Règlement intérieur

26. Le règlement intérieur de l'Assemblée générale devrait s'appliquer à la session extraordinaire sans modifications, étant entendu qu'en ce qui concerne l'adoption des décisions, rien ne sera épargné pour que dans toute la mesure du possible les décisions relatives à des questions de fond soient adoptées par consensus.

9. Niveau de représentation

27. Il serait souhaitable que les Etats Membres soient représentés à la session extraordinaire au niveau le plus élevé possible.

10. Activités d'information

28. Le Comité recommande l'adoption du programme d'activités d'information présenté par le Secrétariat (A/AC.187/83), étant entendu que, dans toute la mesure du possible, ces activités seront menées dans les limites du budget ordinaire du Service de l'information de l'ONU.

11. Rôle des organisations non gouvernementales

29. Le Comité recommande que les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question du désarmement disposent à la session extraordinaire des mêmes facilités que celles dont elles ont disposé au Comité préparatoire.

B. Organisation des travaux futurs du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

30. Le Comité préparatoire devrait tenir deux sessions supplémentaires en 1978, avant la session extraordinaire : la première du 24 janvier au 24 février, la seconde du 10 au 21 avril 1978.

31. Au sujet de la quatrième session du Comité, qui devra avoir lieu du 24 janvier au 24 février 1978, il a été décidé que le Comité deviendra un groupe de travail ouvert à ceux de ses membres qui souhaitent participer à ses travaux, en ménageant la possibilité de constituer un ou plusieurs sous-groupes si besoin est. Le groupe de travail décidera lui-même s'il convient que ses réunions soient officielles ou officieuses.

C. Autres recommandations

32. Pour ce qui est de la proposition présentée par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède, contenue dans le document de travail intitulé "Désarmement et développement : sujet d'étude proposé à l'Organisation des Nations Unies" (A/AC.187/80), le Comité recommande à l'Assemblée générale de lancer l'étude proposée, dont l'objet et les autres aspects devront être fixés par l'Assemblée elle-même; il recommande en outre que des décisions soient prises à ce propos lors de la session extraordinaire.

V. DOCUMENTS PRINCIPAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

33. Les membres du Comité se sont mis d'accord, en principe, pour préconiser que les grands éléments du document ou des documents principaux de la session extraordinaire soient, sans exclure d'autres possibilités, les suivants :

- a) Introduction ou Préambule;
- b) Déclaration sur le désarmement;
- c) Programme d'action; et
- d) Mécanisme des négociations sur le désarmement.

Bien qu'une tendance se soit fait jour au sein du Comité en faveur d'un seul document final, il a été convenu qu'il vaudrait mieux trancher la question ultérieurement.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
